REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

I. ADMINISTRATION GENERALE : Festival In d'Avignon : Convention de mise à disposition de la Salle Polyvalente.

--*-*-*
GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.
Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux présents que dans le cadre du programme du Festival d'Avignon qui se déroulera du 06 au 24 Juillet 2018, le Festival propose à la Commune de Saze d'accueillir le spectacle itinérant *Ahmed revient* mis en scène et interprété par Didier Galas, texte d'Alain Badiou.

La représentation aura lieu le vendredi 13 juillet 2018 à 20h à la Salle Polyvalente de Saze.

A cette fin, il convient de conclure une convention de mise à disposition entre l'Association de Gestion du Festival d'Avignon et la Commune pour l'utilisation de la Salle Polyvalente de Saze.

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve la convention établie entre la Commune et l'Association de Gestion du Festival d'Avignon annexée à la présente délibération ;

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait, copie certifiée conforme
Au registre sont les signatures,

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018
Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

II. ADMINISTRATION GENERALE : Spectacle « Merci d'Etre Venus » : Modalités financières, administratives et techniques.

--*-*-*

GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.
Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Commune de SAZE propose le spectacle « Merci d'Etre Venus », de la Compagnie VOLPINEX, spectacle tout public, dans la salle de danse du Château, le Dimanche 1er Juillet 2018 à 17h.

C'est pourquoi, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les dispositions stipulées dans la convention telle qu'annexée à la présente délibération fixant les modalités financières, administratives, techniques liées au bon déroulement de cette manifestation et présentée respectivement, lors des Commissions Culture et extra-municipale de la Culture en date du 27 avril et du 04 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- accepte le principe de cette manifestation culturelle,
- entérine les clauses administratives et financières telles que mentionnées dans la convention annexée à la présente délibération,
- précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 article 6232
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait, copie certifiée conforme
Au registre sont les signatures

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

III. ADMINISTRATION GENERALE : Spectacle « Frasques et Frusques » : Modalités financières, administratives et techniques.

--*-*-*
GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.
Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Commune de SAZE propose le spectacle « Frasques et Frusques », de la Compagnie Les Passeurs, dans la cour du Château, le Mardi 03 Juillet **2018 à 21h.**

C'est pourquoi, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les dispositions stipulées dans la convention telle qu'annexée à la présente délibération fixant les modalités financières, administratives, techniques liées au bon déroulement de cette manifestation et présentée respectivement, lors des Commissions Culture et extra-municipale de la Culture en date du 27 avril et **du 04 juin 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- accepte le principe de cette manifestation culturelle,
- entérine les clauses administratives et financières telles que mentionnées dans la convention annexée à la présente délibération,
- précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 article 6232
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait, copie certifiée conforme.
Au registre sont les signatures.

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

IV. ADMINISTRATION GENERALE : Spectacle « Manger » : Modalités financières, administratives et techniques.

--*-*-*
GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.
Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Commune de SAZE propose le spectacle « Manger », de la Compagnie ZYGOMATIC, dans la cour du Château, le Mercredi 11 Juillet 2018 à 21h.

C'est pourquoi, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les dispositions stipulées dans la convention telle qu'annexée à la présente délibération fixant les modalités financières, administratives, techniques liées au bon déroulement de cette manifestation et présentée respectivement, lors des Commissions Culture et extra-municipale de la Culture en date du 27 avril et du 04 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- accepte le principe de cette manifestation culturelle,
- entérine les clauses administratives et financières telles que mentionnées dans la convention annexée à la présente délibération,
- précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 article 6232
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait, copie certifiée conforme.
Au registre sont les signataires.

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

V. ADMINISTRATION GENERALE : Concert « Gershwin and Co » : Modalités financières, administratives et techniques.

*_*_*_*_*
GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.
Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Commune de SAZE propose le concert « Gershwin and Co », proposé par l'ensemble Solistes d'Avignon, de l'Orchestre de Région Avignon Provence, dans la cour du Château, le Samedi 14 Juillet 2018 à 21h.

C'est pourquoi, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les dispositions stipulées dans la convention telle qu'annexée à la présente délibération fixant les modalités financières, administratives, techniques liées au bon déroulement de cette manifestation et présentée respectivement, lors des Commissions Culture et extra-municipale de la Culture en date du 27 avril et du 04 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- accepte le principe de cette manifestation culturelle,
- entérine les clauses administratives et financières telles que mentionnées dans la convention annexée à la présente délibération,
- précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 article 6232
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait, copie certifiée conforme.
Au registre sont les signatures.

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

VI. ADMINISTRATION GENERALE : Spectacles du festival à Saze : Fixation des tarifs.

--*-*-*
GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.
Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux présents qu'il vient d'être approuvé dans cette séance, les modalités administratives, financières et techniques, concernant le déroulement des spectacles « Frasques et Frusques », « Manger », Gershwin and Co, dans la cour du Château, les 3, 11 et 14 Juillet 2018.

Il convient désormais de se prononcer sur l'établissement du tarif concernant l'entrée des spectacles.
Les Commissions Culture et extra-municipale de la Culture en date du 27 avril et du 04 juin 2018 ont proposé le prix de :

- **12,00 €** par personne ;
- **10,00 €** pour les enfants à partir de 12 ans jusqu'à 18 ans, les lycéens, étudiants et les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif ;
- **gratuit** pour les moins de 12 ans.

Il est également proposé de prévoir un tarif préférentiel par personne dans le cadre d'un tarif PASS avec l'achat simultané des spectacles « Frasques et Frusques », « Manger », « Gershwin and Co », prévus les 3, 11 et 14 Juillet 2018 :

- **10,00 €** par personne par spectacle, soit **30 € le tarif PASS pour les trois spectacles.**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'institution de ces tarifs et du tarif PASS,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- Décide d'adopter ces tarifs valables uniquement pour ces manifestations culturelles.

Pour extrait, copie certifiée conforme,
Au registre sont les signatures.

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018
Application agréée E-legalite.com
33_DE-030-213003155-20180628-28JUIN2018_

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

VII. ADMINISTRATION GENERALE : Convention d'occupation des locaux municipaux par les Associations.

--*-*-*

GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.
Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux présents les délibérations en date du 26 février 2013, 24 septembre 2015 et 29 Septembre 2016 qui acceptaient le principe de la mise à disposition gratuite des locaux municipaux aux associations de SAZE ainsi que le principe du renouvellement de cette mise à disposition par convention.

Le délai de validité de la convention ainsi établie avec chaque association d'une durée de un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction étant expiré, il appartient désormais au Conseil Municipal d'accepter le principe du renouvellement de cette mise à disposition aux associations de SAZE par convention, telle que annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte le principe du renouvellement de cette mise à disposition aux associations de SAZE par convention, telle que annexée à la présente délibération.

Pour extrait, copie certifiée conforme,
Au registre sont les signatures.

Monsieur le Maire,
G.BEL

MAIRIE DE SAZE 30650 (GARD)

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018
Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

VIII. ADMINISTRATION GENERALE : Association Tempo Saze : Subvention exceptionnelle.

--*-*-*

GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.
Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux présents de la demande de subvention en date du 16 avril 2018 émanant de l'Association Tempo Saze sollicitant la Commune de Saze pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'achat de gobelets réutilisables.

Cet achat consiste en un regroupement de commandes, pour le compte de certaines associations de Saze et pour la mairie, afin de bénéficier d'un montant négocié.

Le montant affecté à la mairie de Saze est de 99 € pour 200 gobelets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- décide d'allouer à cette association la somme de 99 euros,
- dit que cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal de l'exercice 2018.

Pour extrait, copie certifiée conforme,
Au registre sont les signatures.

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018
Application agréée E-legalite.com
TO_DE-030-213010155-20180628-28-DT2018_

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE DE SAZE 30650 (GARD)

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

IX. PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs pour cause de mutation professionnelle.

--*-*-*

GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.

Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.

Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Il est rappelé aux conseillers municipaux présents la délibération du 10 avril 2018 concernant la modification du tableau des effectifs. Depuis cette date, une modification doit être effectuée eu égard à la création d'un poste lié à une mutation professionnelle, selon l'organisation au sein des services municipaux, à compter du 1er aout 2018.
Il convient dès lors :

- De créer, à compter du 1er aout 2018, 1 poste d'attaché territorial, à temps complet, titulaire, afin de permettre une période de recouvrement pour le poste de Secrétaire Général.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

C'est pourquoi, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide :**

- D'accepter cette proposition ;

- De créer, à compter du 1er aout 2018, 1 poste d'attaché territorial, à temps complet, titulaire, afin de permettre une période de recouvrement pour le poste de Secrétaire Général ;

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018
Application agréée E-legalite.com
99_DE-099-213003155-20180628-28JUIN2018_

- De modifier en ce sens, le tableau des effectifs de la collectivité ;

- De déclarer la vacance de cet emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard ;

- De pourvoir préférentiellement cet emploi par voie de recrutement ;

- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant au budget de la commune.

Pour extrait, copie certifiée conforme,
Au registre sont les signatures,

Monsieur le Maire,
G.BEL

MAIRIE DE SAZE
30650 (GARD)

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018
Application agréée E-legalite.com
090-DE-030-213003156-20180628-28JUIN2018_

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

X. PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

--*-*-*

GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.
Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Monsieur le Maire explique la nécessité de prévoir la possibilité de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.
Les crédits correspondants aux besoins sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- décide d'adopter la proposition du maire
- dit que les crédits correspondants aux besoins sont inscrits au budget
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait, copie certifiée conforme
Au registre sont les signatures.

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018
Application agréée E-legalite.com
42_DE-030-213000155-20180628-283018__

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 1
- Absent : 5

Date de la convocation :
22 Juin 2018

Date d'affichage
22 Juin 2018

Objet de la délibération :

XI. PERSONNEL : Centre de Gestion du Gard : Convention Service de Médecine préventive.

--*-*-*

GB/VD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Frédérique IORDANOFF, Stéphanie VASSAS, Françoise TASSY, Grégory TESTUD, Charles ROCHETTE, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote: Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents : Philippe MASSIAS, Isabelle DUPEYRAT, Karine OGIER, Véronique JOUVE, Henri MOREL.
Secrétaire de Séance : Mireille MAUREAU.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux présents la convention souscrite par la Commune de SAZE auprès du Service de Médecine Professionnelle et Préventive dans le cadre des activités facultatives du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard en date du 8 décembre 1993 ainsi que les avenants en date du 28 février 2008, du 10 septembre 2009, du 7 octobre 2011 et du 15 décembre 2011.

Monsieur le Maire informe des difficultés du Centre de Gestion relative à la pénurie de médecins de prévention et de la décision des membres du Conseil d'Administration du 24 février 2018 de ne pas réclamer pour les collectivités et établissements pour lesquels le service n'a pas pu être entièrement rendu, la cotisation forfaitaire basée sur le taux de 0.32 % de la masse salariale mais un paiement à la visite de 50 € (délibération du Conseil d'Administration du 7 octobre 2011 sur les visites ponctuelles).

Monsieur le Maire informe de la demande du Centre de gestion pour l'adhésion à une nouvelle convention de Service de Médecine préventive, qui tient compte de la délibération du Conseil d'Administration en date du 2 mars 2018, instaurant une augmentation tarifaire de 5 € pour paiement à la visite.

Cette nouvelle convention prendra effet au 1 er juillet 2018 et se substituera à la précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Service de Médecine Professionnelle et Préventive ci-joint qui prendra effet au **1er juillet 2018**.

Pour extrait, copie certifiée conforme.
Au registre sont les signatures.

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2018
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213003155-20180628-28JUIN2018_